



taux communal de sensibilité
au ruissellement* des
surfaces artificialisées**
(méthode IRIP)

- < 0,8 % (min = 0,2 %)
- entre 0,8 % et 1,3 %
- entre 1,3 % et 1,8%
- entre 1,8 % et 3 %
- >3 % (max = 31 %)

* le taux calculé est le rapport entre :

- la somme des surfaces artificialisées comportant un niveau fort ou très fort en transfert ou accumulation,
- et la surface communale

** les surfaces artificialisées prises en compte sont issues des bases de données Corine Landcover 2018 et Théia 2022 (zones urbaines, zones commerciales et industrielles, zones portuaires et aéroportuaires)

Représentation par quantile : en statistiques, un quantile est une valeur qui partage une distribution statistique en effectifs égaux. La carte dans l'encadré représente le dernier quintile, c'est-à-dire les 20% des communes dont le taux communal de sensibilité au ruissellement des surfaces artificialisées est le plus élevé.